

CRITERIUM FEDERAL

Saison 2011-12

LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Saison 2011-12



La Compétition Individuelle de Référence

C'est quoi le Critérium Fédéral?

C'est une compétition individuelle organisée en 4 étapes (4 compétitions réparties dans la saison) où chacun joue à son niveau et peut changer de division entre chaque étape.

1/ Une compétition Individuelle

L'engagement à cette épreuve est individuel (gestion par le club) et engage le joueur pour les 4 tours de la compétition.

Une absence entraîne en effet une descente dans la division inférieure, jusqu'à l'exclusion pour des absences répétées ou injustifiées.

Le résultat de chaque joueur lui permet à chaque tour de monter, de se maintenir ou de descendre dans une division et/ou catégorie inférieure ou supérieure.

2/ Une compétition en mouvement

Le brassage à chaque tour est accentué par les descentes des divisions supérieures et montées de l'échelon inférieur.

On change donc régulièrement pour jouer à son niveau.

Cela apporte beaucoup d'intérêt et d'enjeu à chaque tour.

L'échelon le plus haut : la Nationale 1 est organisé différemment : on peut y monter puis on y reste toute la saison.

L'organisation sportive y est aussi différente pour favoriser l'accession des meilleurs jeunes vers le Haut Niveau.

Tous les autres échelons sont organisés pour faire jouer un maximum de rencontres aux joueurs (classement intégral)

3/ Une compétition régulière et qualificative

Les 4 tours sont répartis dans la saison (octobre, novembre, janvier, mars).

A chaque tour, chaque joueur marque des points en fonction de sa place et sa division.

Le cumul de ces points qualifie le joueur en fonction de son niveau pour les Titres Départementaux, Régionaux (Championnat de Champagne Ardenne et Championnats de France Individuels).

4/ La compétition pour tous les niveaux

Tous les joueurs débutent au premier tour dans une division correspondant aux résultats de la saison précédente.

Les nouveaux joueurs intègrent la division départementale la plus basse (sauf dans certains cas - points classement-).

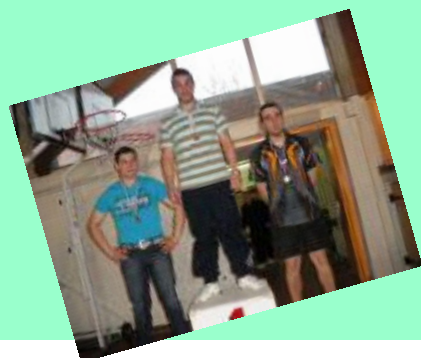
Ceux qui reprennent après un arrêt sont replacés en fonction de leur classement FFTT.

CRITERIUM FEDERAL

Saison 2011-12

LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Saison 2011-12



RAPPEL REGLEMENTS FEDERAUX

TITRE 1: DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 - Conditions de participation :

Le critérium Fédéral est réservé aux joueurs et joueuses licenciés à la Fédération Française de Tennis de Table.

Article 2 - Echelons.

Le critérium comporte 3 échelons : National - Régional - Départemental
Aux échelons régionaux et départementaux, le critérium se déroule en 4 tours dans toutes les catégories.

Article 3 - Droits d'inscription.

Chaque saison, tout joueur licencié désirant participer au Critérium Fédéral doit s'engager par l'intermédiaire de son association et de son Comité Départemental avant une date fixée par la C.S.R.

Article 4 - Responsable de l'organisation.

Echelon régional : Commission Sportive Régionale.

Article 5 - Organisation sportive

Le critérium fédéral comporte trois échelons : national, régional et départemental. L'échelon national comprend deux divisions. Aux niveaux régional et départemental, le nombre de divisions est déterminé par l'échelon concerné.

Article 6 - Catégorie d'âge

A tous les échelons, les catégories d'âge prennent en compte l'âge au 1er janvier de la saison en cours.

Tout jeune qui change de catégorie d'âge, est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors du critérium fédéral de la saison précédente et des modalités prévues pour la constitution des divisions lors du premier tour.

Article 7 - Cotations et classement

A chaque tour du critérium fédéral, les résultats des joueurs sont cotés selon le barème figurant à l'article 22.

Le classement est établi après addition des points acquis par chaque joueur à chaque tour.

Article 8 - Abandon

Tout joueur ne disputant pas, lors d'un tour du critérium fédéral, une partie comptant pour la poule dans laquelle il était qualifié ou abandonnant au cours de celle-ci, marque 0 point pour le tour considéré.

Le classement de la poule est établi en annulant les résultats des parties auxquelles il a participé. En cas d'abandon, la prise en compte des points pour le classe-

ment individuel s'effectue en application de l'article 7.2 du chapitre IV du règlement administratif; règles d'établissement du classement.

Article 9 - Retard

A tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne s'est pas présenté quinze minutes après l'appel de sa première partie, il est déclaré forfait.

Article 10 - Examen des litiges

Dans chaque cas, il appartient à chaque commission sportive compétente de statuer, compte tenu des motifs invoqués et enquête sur les cas particuliers.

CRITERIUM FEDERAL

Saison 2011-12

LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Saison 2011-12

ECHELONS REGIONAL ET DEPARTEMENTAL



DISPOSITIONS GENERALES

En préliminaire :

A tous les échelons régionaux et départementaux, l'utilisation du SPID Déconnecté est fortement conseillée. Dans ce cas, le JA 3 directeur de l'épreuve a toute latitude pour faire le placement en tableau par tirage au sort.

Article 11 - Mutation

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification de l'échelon résultat de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

Article 12 - Maternité

Toute féminine pendant sa grossesse et congé de maternité (certificat médical attestant l'impossibilité de participer aux compétitions) est maintenue dans l'échelon pour laquelle elle était qualifiée.

Article 13 - Repêchage

En cas d'égalité aux points, pour un repêchage, l'avantage est donné au joueur le plus jeune

Article 14 - Déroulement sportif

A chaque tour, dans chaque catégorie et dans chaque division, l'épreuve se déroule de la manière suivante : *poules de 3 ou 4 joueurs(ses) suivi de Tableau (x) à classement intégral.*

Article 15- Première participation ou reprise d'activité après une saison au moins d'absence

Les joueurs qui s'engagent avant le 10 septembre sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé. Leur nombre ne peut excéder **2 au maximum pour un tableau de 16 et 1 pour un tableau de 12 ou de 8, la**

C.S.R. se réservant le droit de moduler ces valeurs afin de ne pas léser les participants déjà inscrits.

Article 16 - Placement des joueurs

Au premier tour du critérium fédéral, les joueurs sont placés en tenant compte des points obtenus à l'issue de la saison précédente. Si un joueur qualifié n'a pas participé lors de la saison précédente, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

Pour les autres tours du critérium fédéral, les joueurs sont placés selon les résultats du tour précédent (places). Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

Les premiers de chaque catégorie du 4ème tour de départementale 1 accèdent au niveau régional, s'ils ne changent de catégorie d'âge.

Les joueurs de régionale 1 de la catégorie - de 21 ans (autre que le premier) changeant de catégorie d'âge sont placés en départementale 1 lors de la saison suivante.

Article 17 - Forfaits et abandons

Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence le responsable de cette division pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement.

En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser l'organisateur. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré si ce premier forfait est excusé. S'il n'est pas excusé, le joueur est exclu de l'épreuve de la saison en cours.

Dans le cas d'un deuxième forfait consécutif ou non, survenant après un premier forfait excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison en cours.

Tout joueur exclu de l'épreuve pour une saison ne peut participer au premier tour de la saison suivante que deux divisions au-dessous de celle pour laquelle il était qualifié le jour de son exclusion et évidemment au plus en dernière division départementale.

Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduit automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement.

Exceptionnellement, ce maintien ou cette incorporation peut s'effectuer en surnombre.

Tout joueur déclaré forfait excusé au dernier tour du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.

Un joueur suspendu n'est pas considéré comme forfait.

Tout joueur ne disputant pas une partie (autre que la première partie) comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui restent) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

Tout joueur ne disputant pas sa première partie du tableau pour lequel il est qualifié à l'issue des poules marque 0 point pour le tour considéré.

Tout joueur marquant 0 point pour un tour en raison d'un premier forfait excusé ou d'un abandon descend dans l'échelon immédiatement inférieur.

CRITERIUM FEDERAL

Saison 2011-12

LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Saison 2011-12

REGLEMENTS REGIONAUX



DEROULEMENT DE L'ECHELON REGIONAL

Article 18 - Organisation sportive

Le déroulement sportif des quatre tours des divisions régionales, les montées et les descentes entre chaque tour, les modalités de constitution des divisions pour le premier tour de la saison suivante sont définies par le comité directeur de la Ligue.

Article 19 - Accession au niveau national

A l'issue de chacun des quatre tours, chaque ligue fournit à la commission sportive fédérale les noms des joueurs accédant au niveau zone à raison d'un joueur par tableau.

Les montants de régionale 1 de chaque catégorie d'âge accèdent à la régionale 1 de la catégorie d'âge supérieure s'ils n'accèdent pas à l'échelon national.

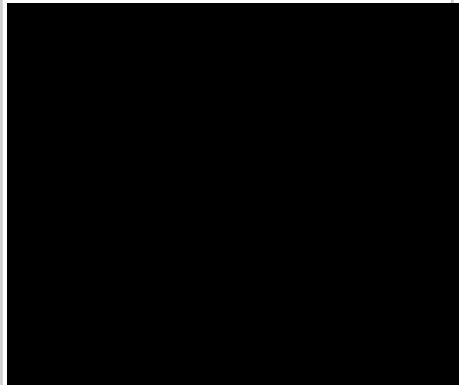
S'ils ne peuvent s'y maintenir, ils redescendent dans la régionale 1 dont ils sont issus.

Article 20 - Organisation sportive régionale

Le déroulement sportif des quatre tours des divisions régionales, les montées et les descentes entre chaque tour, les modalités de constitution des divisions pour le premier tour de la saison suivante sont définies par le comité directeur de la Ligue.

Article 21 - Organisation des tableaux

En rappelant que les catégories d'âge **prennent en compte l'âge au 1er janvier de la saison en cours**, l'organisation retenue apparaît dans le tableau ci-dessous.



Les nombres de pongistes et donc de poules par catégories sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution des effectifs inscrits.

Deux joueurs d'une même association ne doivent pas figurer dans la même poule.

CRITERIUM FEDERAL

Saison 2011-12

LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Saison 2011-12

REGLEMENTS REGIONAUX

DEROULEMENT DE L'ECHELON REGIONAL



Article 22 - Barème

Points acquis

	Places obtenues																								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	
6	100	75	50	30	15	2																			
7	100	75	50	35	20	10	2																		
8	100	80	60	45	33	21	10	2																	
9	100	80	60	45	33	21	12	5	2																
10	100	80	65	50	40	30	20	10	5	2															
11	100	80	65	50	40	30	20	15	10	5	2														
12	100	80	65	50	40	30	25	20	15	10	5	2													
16	100	80	65	50	40	35	30	25	20	15	10	7	5	4	3	2									
18	100	80	65	50	40	35	30	25	22	19	16	13	11	9	7	5	3	2							
20	100	80	65	50	40	35	30	25	22	19	17	15	13	11	9	7	5	4	3	2					
24	100	80	65	52	42	37	32	28	25	24	23	22	17	15	13	11	9	8	7	6	5	4	3	2	

Attribution des lettres selon la division et la catégorie d'âge (âge au 1er janvier de la saison en cours)
 Pour les autres divisions, il y a lieu de respecter l'ordre alphabétique pour l'attribution de la lettre.

Echelon	National		Régional	Départemental	
Division	N1	N2	R1	D1	D2
+ de 18 ans	A	B	C	D	E
- de 18 ans	A	C	D	E	F
- de 15 ans	A	D	E	F	G
- de 13 ans	A	E	F	G	H
- de 11 ans	A	F	G	H	I

A l'issue de chacun des quatre tours, chaque ligue fournit à la commission sportive fédérale les noms des joueurs accédant à la nationale 2 en respectant les chiffres suivants :

- un joueur par tableau de nationale 2 pour les vingt-deux autres ligues.

Ces joueurs intègrent la liste des joueurs pouvant participer aux tours suivants en nationale 2 et sont affectés dans les groupes correspondants à la ligue ou au département de leur association.

Les montants de régionale 1 de chaque catégorie d'âge accèdent à la régionale 1 de la catégorie d'âge supérieure s'ils n'accèdent pas à l'échelon national.

S'ils ne peuvent s'y maintenir, ils redescendent dans la régionale 1 dont ils sont issus.

CRITERIUM FEDERAL

Saison 2011-12

LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Saison 2011-12



REGLEMENTS REGIONAUX

DEROULEMENT DE L'ECHELON REGIONAL

Pour chaque catégorie, à chaque tour les départements désignent 1 montant

Elles sont compensées par autant de descentes nécessaires pour garder le tableau au même niveau de participation initial.

Article 21 - Formules pour le déroulement sportif

A - Groupe de 16 joueurs (4 poules de 4)

Dans chacune des quatre poules de quatre composant cette division, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 4 dans chaque poule.

Placement dans le tableau final

Il s'effectue selon la grille ci-dessous

Classement	Poules			
	A	B	C	D
1 ^{er}	1	2	3	4
2 ^e	7	8	5	6
3 ^e	11	12	9	10
4 ^e	13	14	15	16

L'attribution des lettres C ou D se fait par tirage au sort.

B - Groupe de 12 joueurs (4 poules de 3)

Dans chacune des quatre poules de trois composant cette division, tous les participants se ren-

contrent et sont classés de 1 à 3 dans chaque poule.

Placement dans le tableau final

Il s'effectue selon la grille ci-dessous

Classement	Poules			
	A	B	C	D
1 ^{er}	1	2	3	4
2 ^e	7	8	5	6
3 ^e	11	12	9	10

L'attribution des lettres C ou D se fait par tirage au sort.

C - Groupe de 8 joueurs (2 poules de 4)

Dans chacune des deux poules de quatre composant cette division, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 4 dans chaque poule.

Placement dans le tableau final

Il s'effectue selon la grille ci-dessous

Classement	Poules	
	A	B
1 ^{er}	1	2
2 ^e	4	3
3 ^e	5	6
4 ^e	8	7

Décisions prises quant à l'organisation de la Nationale 2 (Zone 5) depuis la saison 2007-2008 :

1. 9 catégories : -13 G et F, -15 G et F, -18 G et F, -21 G (pas de -21 F), Elite G et F

2. 16 joueurs par catégorie (formule D-2 du critérium fédéral)

3. Outre les montées en Nationale 1 précisées ci-dessus, 1 montée par tour de -13 N2 en -15 N2, G et F, et de -21 M en Elite Messieurs en conformité avec les règlements fédéraux concernant l'accession à la Nationale 1